

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 28.10.2022  
Convocation faite  
Le 14.10.2022

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 20 octobre 2022**  
-----

L'an deux mil vingt-deux, et le jeudi vingt octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT, MM. Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER (à partir du point n°2022-10-184), Daniel DURBECQ, M<sup>mes</sup> Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, M. Jacky DEVIN, M<sup>me</sup> Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2022-10-183), M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), Pascal GILLAUX (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), MM. André ESCOBAR (pouvoir à M<sup>me</sup> Magali CAPLET), Eric GUERINY, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), Joël BOUCHER (jusqu'au point n°2022-10-183), Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jacky DEVIN), M<sup>me</sup> Laure BARBE (pouvoir à M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE), MM. Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2022-10-182), Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M. Bernard DEKENS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Délibération  
N°2022-10-182**

**Autorisation au Président  
de signer et notifier le  
marché de prestations de  
service pour la collecte des  
déchets ménagers et  
assimilés du 1<sup>er</sup> février 2023  
au 31 janvier 2027**

Vu la délibération n°2022-05-110 du 25 mai 2022 approuvant le lancement de la procédure en appel d'offres pour le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte,

Entendu l'interrogation de M. Claude WALLENDORFF sur la différence du coût pour deux collectes par semaine inférieure à celle pour un passage par semaine,

Entendu la réponse de M. Richard CHRISMENT indiquant qu'une collecte par semaine nécessite plus de personnel au vu du volume plus important de déchets à collecter et donc plus de camions,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **prend acte** de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 30 septembre 2022,

\* **autorise** le Président à signer le marché avec la société URBASER ENVIRONNEMENT comme suivant :

Lot(s)	Désignation	<u>Solution retenue</u>	<u>Montant annuel</u>	<u>Coût global (4 ans)</u> <i>Hors révisions annuelles</i>
1	<b>Collecte sélective et évacuation des déchets ménagers et assimilés collectés en porte à porte</b>	Offre en variante 1	1 183 561,53 € HT	4 734 246,12 € HT
2	<b>Mise à disposition de bennes, évacuation des déchets et traitement des déchets inertes collectés en déchèteries</b>	Offre en variante 1	303 711,20 € HT	1 214 844,80 € HT
			<i>PU pour le traitement d'une tonne de déchets inertes</i>	→ 9 € HT / t
			<i>PU pour le traitement d'une tonne de bois :</i>	→ 50 € HT / t
				<b>= 5 949 090,92 € HT</b>

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS



Pour le Président de la Communauté  
de Communes Ardenne Rives de Meuse  
Le Premier Vice-Président  
Daniel DURBECQ